

Septembre 2022

# LA POLITIQUE DE VOTE DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change

Chez BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), la filiale de gestion des fonds d'investissements du Groupe BNP Paribas, nous nous engageons à utiliser l'épargne que vous nous confiez pour contribuer, à travers nos décisions quotidiennes d'investissements, à la mise en place d'un avenir plus durable.

Un pas de plus a été franchi en 2019 lorsque que nous avons lancé notre Stratégie Globale « Sustainability ». Nous nous sommes engagés à mettre le développement durable au cœur de notre stratégie, en intégrant des pratiques d'investissements responsables et durables dans tous les fonds ouverts proposés aux investisseurs particuliers.



L'approche d'investissement durable de BNPP AM s'appuie essentiellement sur les piliers ci-après\* :

### L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE CRITÈRES « ESG »

(Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)



Toutes les entreprises dans nos univers d'investissement sont ainsi évaluées et sélectionnées sur la base de ces critères, en sus des critères financiers habituels.

Par exemple :

- **Environnement** : empreinte carbone, politique déchet, préservation de l'environnement...
- **Social** : politique vis-à-vis des fournisseurs, vis-à-vis des salariés, taux de rotation du personnel...
- **Gouvernance** : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration, critères d'attribution des rémunérations des dirigeants...

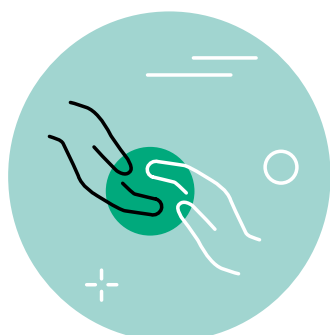
### LE VOTE ET L'ENGAGEMENT



En tant qu'acteur engagé, nous entretenons des contacts réguliers avec les dirigeants et administrateurs pour évaluer, challenger et influencer positivement leurs politiques et stratégies dans les domaines ESG.

Présents à plus de 1600 assemblées générales pour la première moitié de l'année 2022 et avec près de 24 000 résolutions votées, nous affirmons notre engagement et nos fortes exigences en la matière. Nous sommes aussi un acteur reconnu pour son exigence auprès des entreprises via notre politique de vote. Enfin, nous sommes également un acteur engagé dans le cadre de nombreuses coalitions d'investisseurs, comme Climate Action 100+.

### LA CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET L'EXCLUSION SECTORIELLE



Nous sommes très attentifs à ce que les entreprises dans lesquelles nous souhaitons investir honorent *a minima* leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption et qu'elles mettent en place les meilleures pratiques possibles. A travers le dialogue, nous les sensibilisons à leurs manquements ou retards et excluons de nos investissements les acteurs en violation de ces obligations.

Nous avons également des règles d'investissement strictes dans les secteurs sensibles (exclusion des entreprises liées au tabac, au charbon, aux armes controversées, au pétrole et gaz non conventionnels ou à l'amiante, analyses poussées pour les entreprises impliquées dans l'huile de palme, l'extraction minière ou l'agriculture, etc.).

\*Découvrez l'ensemble des piliers de notre approche d'investisseur durable [ici](#).

## DÉCOUVRONS ENSEMBLE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

A travers vos investissements dans nos fonds, vous nous déléguez le droit de vote aux assemblées générales des entreprises sélectionnées par nos gérants dans ces fonds.

### Quelles résolutions sont votées en Assemblée Générale ?

Pour rappel, l'Assemblée Générale d'une entreprise rassemble l'ensemble de ses actionnaires, généralement une fois par an, et leur propose de voter autour de 4 grands thèmes :



### Qui vote ?

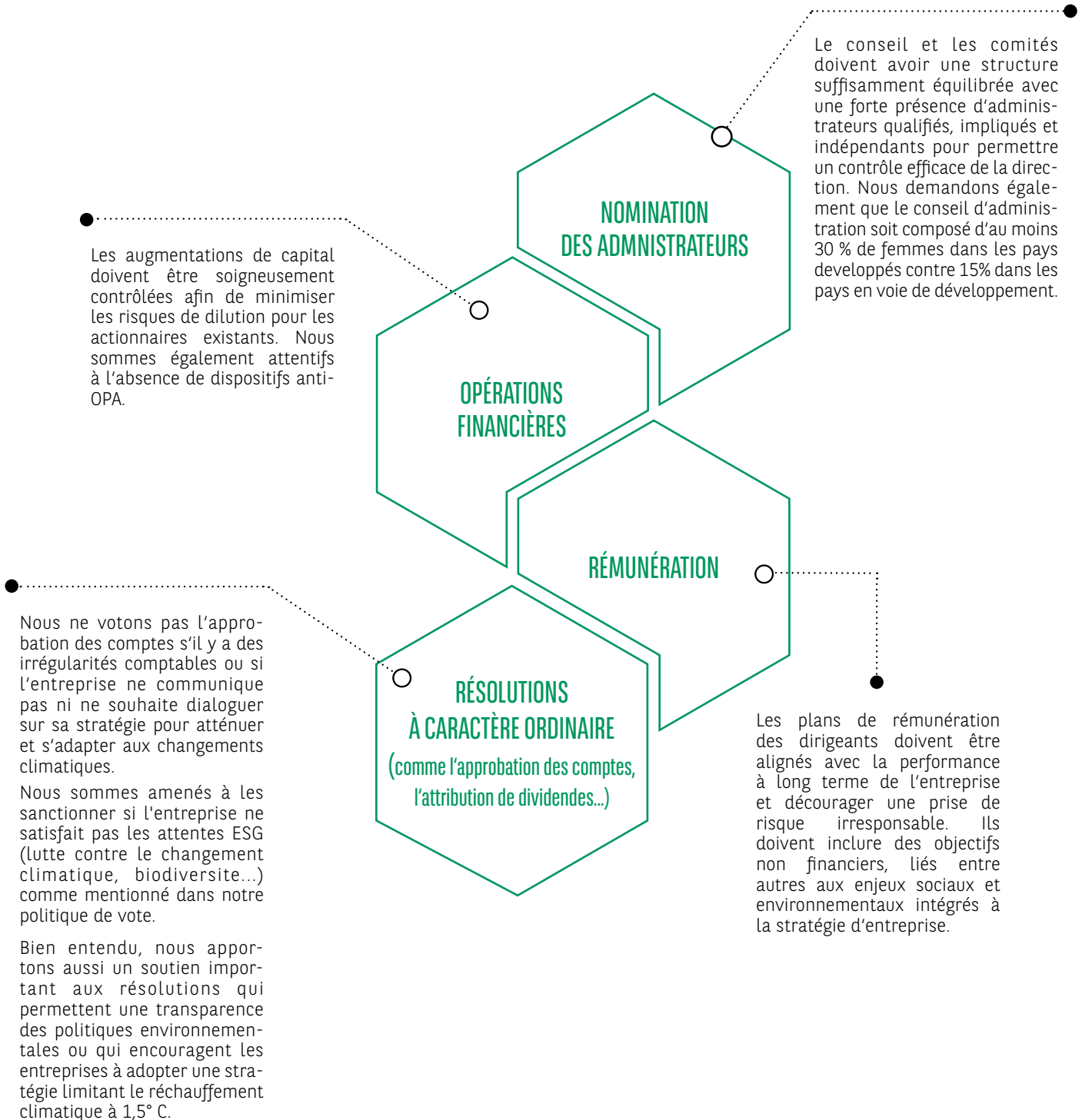
Tous les actionnaires des entreprises ont un droit de vote. Chez BNPP AM nous souhaitons rigoureusement exercer ce droit, c'est pourquoi nous avons constitué une équipe de 6 experts dédiée à la politique de vote.

Cette équipe représente l'ensemble des fonds et des gérants de BNPP AM lors des assemblées générales et prend des décisions de vote en accord avec nos valeurs. En aucun cas nous ne déléguons à une société externe notre exercice de droit de vote. Notre approche est totalement transparente et nous publions chaque année un rapport de vote qui synthétise notre activité et notre engagement que vous pouvez retrouver [ici](#).

Nous publions également le détail de l'ensemble de nos votes que vous pouvez également consulter [ici](#).

## QUELS SONT LES CRITÈRES QUE NOUS ANALYSONS AVANT DE VOTER POUR OU CONTRE UNE RÉOLUTION ?

Pour chaque assemblée générale, des critères sont analysés au sein des différents thèmes :



## BILAN DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

A fin juin 2022, nous avons voté à 1608 assemblées générales au niveau mondial dont 48 % en Europe et 29 % en Amérique du Nord. Le reste se répartissant principalement en Asie.

En tant qu'actionnaire actif, nous nous sommes opposés à un tiers des résolutions (33 %).

En 2021 déjà, nous nous opposons à un grand nombre de résolutions (32 %). Cela s'explique par la révision de nos critères de votes qui deviennent toujours plus exigeants. Par exemple, en 2021, BNPP AM s'est opposé aux résolutions des sociétés concernant l'approbation des comptes, des quitus ou des élections d'administrateurs en raison de considérations climatiques et de notre politique de conduite responsable des entreprises.

La plupart de nos oppositions se concentrent sur 3 domaines : la rémunération des dirigeants (avec 61 % d'opposition sur ce type de résolution), les opérations financières (39 % d'opposition), et l'élection des administrateurs (36 % d'opposition).

En 2021 nous affichons un taux de 89 % de votes en faveur des résolutions d'actionnaires liées à la problématique du changement climatique. Nous ne soutenons pas les résolutions managériales (nomination des administrateurs ou approbation des comptes) quand les entreprises ne souhaitent pas s'engager de manière constructive sur leur stratégie visant à atténuer le changement climatique. En 2021, nous nous sommes opposés à 969 résolutions dans 168 entreprises pour ces raisons.

**Dans son étude « Voting Matters 2021 », l'ONG ShareAction a analysé la manière dont 65 des plus grands gestionnaires d'actifs au monde ont voté sur 146 résolutions ESG. BNPP AM se classe deuxième en termes de soutien aux propositions environnementales et sociales (E&S) en 2021 et a été reconnu comme l'un des rares gestionnaires d'actifs à avoir déposé des résolutions d'actionnaires.**

source: ShareAction Decembre 2021. <https://api.shareaction.org/resources/reports/ShareAction-Voting-Matters-2021.pdf>

Nous décidons parfois de nous abstenir sur certaines résolutions climat lorsque nous sommes par ailleurs engagés dans un dialogue constructif avec ces entreprises, comme cela peut être le cas de certaines entreprises dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

## LA TRANSPARENCE SUR LE CLIMAT, UN ENJEU AU COEUR DE NOTRE ACTIVITE DE VOTE EN 2022

En tant qu'investisseur durable, nous encourageons les entreprises à aligner leurs activités de lobbying directes et indirectes sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. En ce sens, nous avons soumis des propositions d'actionnaires sur le lobbying climatique auprès de 4 entreprises lors de la saison de vote 2022.

Notre engagement auprès de ces sociétés nous a permis de retirer avec succès trois de nos quatre résolutions. Au T2, notre proposition à l'assemblée générale d'UPS, co-déposée avec Mercy Investment Services, a reçu un soutien de 33 % à l'assemblée générale annuelle de la société.

Nous nous sommes également prononcés sur les résolutions de type "Say-on-Climate" proposées par les entreprises, en hausse cette année (34 à fin juin 2022 contre 21 en 2021). Dans le contexte d'un renforcement de nos attentes vis-a-vis de ce type de résolutions, notre taux d'opposition (votes contre et abstention) a significativement augmenté, de l'ordre de 76 % à fin juin 2022 vs 29 % en 2021.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### CLIMATE ACTION 100+

Lancée en 2017, cette initiative menée par 615 investisseurs, représentant plus de 60000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015, signé par près de 200 pays (et ratifié par 170), qui vise à limiter la hausse des températures moyennes mondiales en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Au sein de CA100+, nous œuvrons collectivement pour améliorer la gouvernance en matière de changement climatique, réduire les émissions et renforcer l'information financière liée au climat des principaux émetteurs.

En 2021, nous avons piloté ou co-piloté le dialogue avec neuf sociétés en Europe, aux États-Unis et en Asie : Iberdrola, Naturgy, Saint-Gobain, Repsol, Stellantis, Sinopec, Power Assets Holdings, PTT Public Company Limited (Pcl) et ExxonMobil. Nous participons également aux engagements menés par d'autres investisseurs dans la coalition CA100+ et prêtons notre nom en soutien de tous les engagements entrepris via cette initiative.

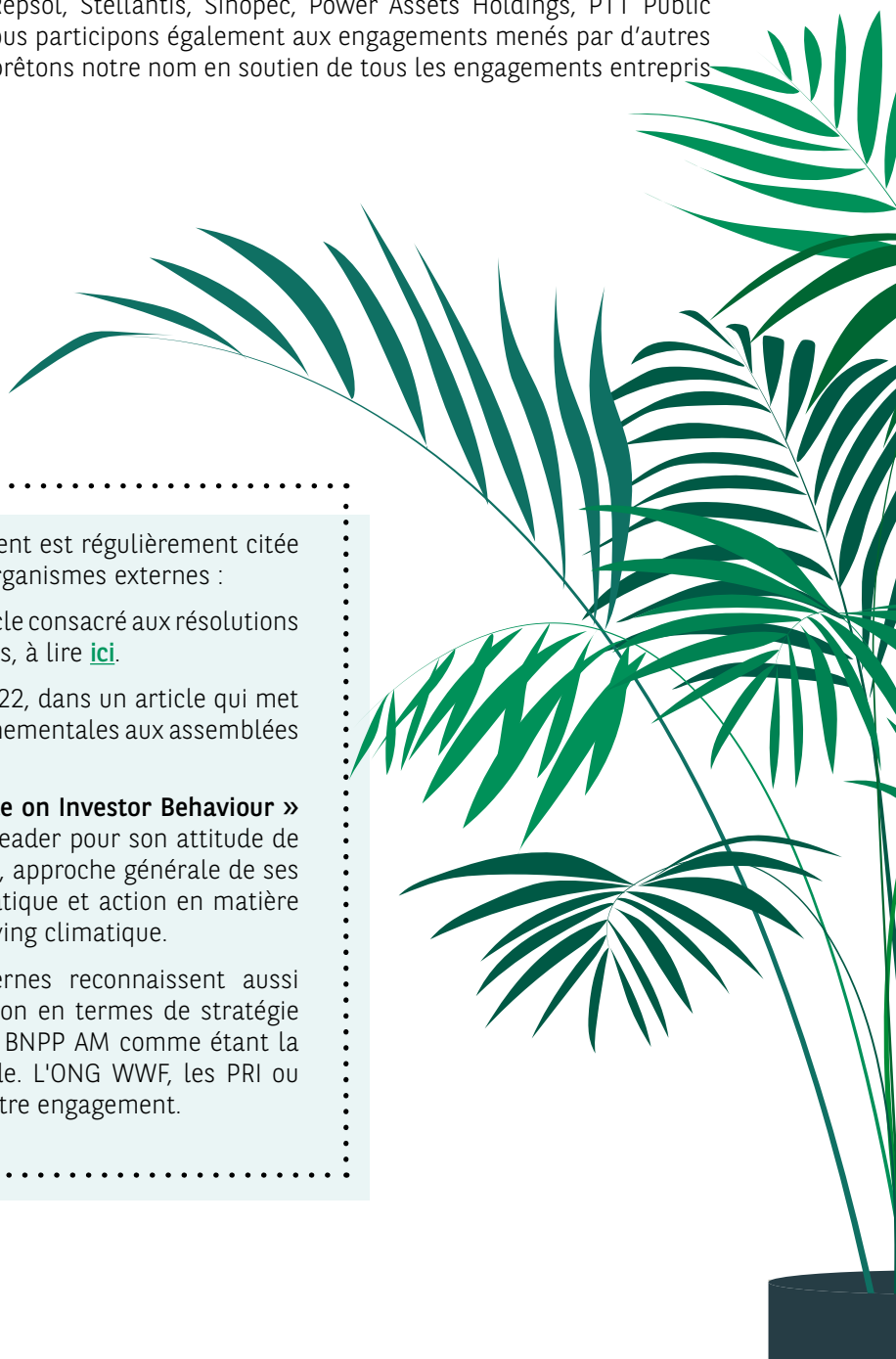
Source : <http://www.climateaction100.org/>

## ILS EN PARLENT

Notre politique de vote et d'engagement est régulièrement citée dans la presse et reconnue par des organismes externes :

- **L'AGEFI**, le 26 juin 2022, dans un article consacré aux résolutions sur les rémunérations des dirigeants, à lire [ici](#).
- **LES ECHOS INVESTIR**, le 4 juillet 2022, dans un article qui met en avant les considérations environnementales aux assemblées générales, à lire [ici](#).
- **Etude 2021 « The Changing Climate on Investor Behaviour »** de SquareWell: BNPP AM reconnu leader pour son attitude de vote sur les résolutions climatiques, approche générale de ses politiques sur le changement climatique et action en matière de dépôt de résolutions sur le lobbying climatique.

Certaines ONG ou organismes externes reconnaissent aussi BNPP AM pour la qualité de sa gestion en termes de stratégie ESG. En 2020, ShareAction a désigné BNPP AM comme étant la deuxième meilleure gestion au monde. L'ONG WWF, les PRI ou Majority Action saluent également notre engagement.



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

# VIEWPOINT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change**